

D.2019.02.06.1.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 06 Février 2019

1 - TOULOUSE AEROSPACE EXPRESS ET RESEAU STRUCTURANT

1.3 –Ajustement du programme d'opération Toulouse Aerospace Express

L'an deux mille dix-neuf, le six février à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X	M. Del Borrello (a/c du point 8.1)	
CHOLLET François	X	M. Briand (a/c du point 1.5)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M. Grass)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		X (a assisté au débat du point 1.7 et départ a/c du débat du point 1.5)
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon) jusqu'au point 1.4, y compris point 1.7	X (a assisté au débat du point 1.7 et départ a/c du débat du point 1.5)

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190208-20190206-1-3D-DE
Date de télétransmission : 08/02/2019
Date de réception préfecture : 08/02/2019

Par délibération D.2017.07.05.1.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités approuvait le programme Toulouse Aerospace Express (TAE) comprenant notamment la réalisation d'une 3^{ème} ligne de métro et de la ligne aéroport express.

Par délibération D.2017.12.13.1.1 du 13 décembre 2017, ce programme d'opération était complété par un programme spécifique concernant les parcs relais et les pôles d'échanges multimodaux situés le long de la 3^{ème} ligne de métro.

Tisséo Collectivités a souhaité mettre en place un dispositif d'information et de participation dont la première phase aurait pour objet d'informer sur le contenu du programme approuvé le 5 juillet 2017 et de recueillir l'avis des associations de quartier et des habitants de l'agglomération sur le thème de l'expérience voyageur. Une première phase de concertation a ainsi été menée de novembre 2017 à février 2018.

Par délibération D.2018.03.28.3.6 du 28 mars 2018, le Comité Syndical approuvait le bilan de la première phase du dispositif d'information et de participation, et autorisait le Président à mettre en place une deuxième phase d'information et de participation portant sur la localisation des stations et sur l'articulation entre la station et le quartier.

Une deuxième phase d'information et de participation a été organisée à l'automne 2018. Elle s'est focalisée sur les problématiques d'insertion des stations au niveau des territoires.

Par délibération D.2018.07.11.2.1 du 11 juillet 2018, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a amendé le programme d'opération de la 3^{ème} ligne de métro, avec notamment l'approbation de son itinéraire et l'ajout de la station Fondeyre, faisant suite aux conclusions de l'étude de l'alternative dite « Centre » issue du Débat Public et de l'avis du Conseil Scientifique, présentées en point d'information au Comité Syndical du 30 mai 2018.

Par délibération D.2019.02.06.1.1 du 6 février 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé le bilan de la deuxième phase du dispositif d'information et de participation de Toulouse Aerospace Express ainsi que les premières actions présentées au bilan.

Parallèlement, Tisséo Collectivités a réalisé l'évaluation socio-économique, qui a été composée et réalisée selon les recommandations du Conseil Scientifique en vue de la réalisation de la contre-expertise du Secrétariat Général Pour l'Investissement. Dans ce cadre, le Conseil Scientifique a examiné le coût prévisionnel de l'opération.

Au vu de ce qui précède, faisant suite aux différents bilans tirés des phases de concertation, à l'évaluation socio-économique et à la poursuite des compléments aux études préliminaires menés par Tisséo Ingénierie, il est proposé au Comité Syndical d'approuver les précisions et ajustements nécessaires à certains éléments du programme d'opération, en vue de fixer les éléments de référence, y compris en terme de planning d'opération, pour le dossier d'enquête publique qui sera transmis prochainement à la Préfecture.

1. Rappel des précisions et ajustements apportés depuis juillet 2017

Parcs relais et pôles d'échanges multimodaux :

Par délibération D.2017.12.13.1.1 du 13 décembre 2017, le Comité Syndical a approuvé les précisions et compléments apportés au programme d'opération concernant les parcs relais et pôles d'échanges multimodaux situés sur la 3^{ème} ligne de métro.

Ainsi l'opération prévoit :

- 1 500 places de stationnement à destination des vélos, dont 800 en accès réglementé,
- 3 000 places de stationnement à destination des voitures, réparties en 4 P+R :
 - 1 P+R à Sept Deniers (création de 400 à 500 places),
 - **1 P+R en ouvrage à La Vache Gare** (extension à 500 places),
 - **2 P+R en ouvrage à Colomiers Gare et Labège La Cadène** (création de 2 x 1 000 places),
- 5 gares bus :
 - 3 en surface (La Vache, Sept Deniers, Toulouse-Lautrec),
 - 2 en rez-de-chaussée des P+R silo (Colomiers Gare et Labège La Cadène),
- 8 espaces de dépose / reprise / covoiturage (Colomiers Gare, Sept Deniers, Suisse, La Vache Gare, Côté Pavée, L'Ormeau, Montaudran Gare, Labège La Cadène).

Une enveloppe spécifique de 40 à 60 M€ avait été identifiée en complément du programme de juillet 2017 pour la réalisation des **3 P+R** en ouvrage précédemment cités.

*Pour la suite de l'opération, **le budget alloué à la réalisation de ces 3 P+R en ouvrage est de 50 M€ HT** (valeur janvier 2017), étant entendu que le montage retenu pour réaliser et exploiter ces 3 ouvrages devra faire l'objet d'un montage partenarial (avec éventuelle mixité d'usage) et innovant restant à préciser.*

Par ailleurs, il est précisé qu'une enveloppe de 17 M€ avait été allouée dans le cadre du programme d'opération de juillet 2017, pour réaliser l'ensemble de ces pôles d'échanges (en dehors des 3 ouvrages P+R qui font donc l'objet d'un budget spécifique). Cette enveloppe est d'ailleurs d'ores et déjà intégrée dans le mandat de maîtrise d'ouvrage confié à Tisséo Ingénierie.

*L'enveloppe globale de l'opération TAE doit toutefois être complétée d'un budget de **1 M€ HT** pour mener les études de faisabilité des pôles d'échanges multimodaux et les P+R. Cette enveloppe est également déjà intégrée dans le mandat de maîtrise d'ouvrage confié à Tisséo Ingénierie.*

Implantation du garage atelier de la 3^{ème} ligne de métro et de la station Sept Deniers :

Comme évoqué dans la délibération D.2018.07.11.2.1 du 11 juillet 2018, le site de Daturas, au nord du quartier des Sept Deniers a finalement été retenu pour l'implantation du garage atelier de la 3^{ème} ligne de métro.

Cette délibération a fait suite à l'avis du Conseil Scientifique portant sur l'étude de l'alternative d'itinéraire présentée le 30 mai 2018. Cet avis mentionnait les considérations suivantes :

« Le positionnement de la station et le tracé dans le secteur influent sur deux points importants qui concernent plus le fonctionnement d'ensemble de la ligne :

- la possibilité d'implanter un parc d'échange qui doit pouvoir être branché sur la rocade afin de ne pas encombrer la voirie du quartier,*
- l'implantation du garage-atelier pour lequel un emplacement à Ginestous constitue une solution intéressante. »*

Le Conseil Scientifique en déduisait que *« ces deux éléments militent pour un tracé le plus au nord possible (même un peu plus que le tracé actuel de la solution de référence, ce qui permettrait d'épargner l'espace vert pour l'implantation du parc d'échange). »*

Concernant la seconde considération, cette implantation amène en effet un certain nombre d'avantages et en particulier l'optimisation du nombre de kilomètres à vide en exploitation et le retour plus rapide au fonctionnement nominal de la ligne en cas de dysfonctionnement d'une rame.

Elle nécessite une réorganisation de certaines fonctions pour la Ville de Toulouse (ateliers Espaces Verts) et/ou pour Toulouse Métropole (déchèterie, compostière), dont l'opportunité et la faisabilité sont encore à l'étude.

En conséquence cette localisation du dépôt amène à confirmer la localisation de la station Sept Deniers au niveau du site du CE d'Airbus, dit du « TOAC ».

*Ces évolutions / précisions apportées au programme d'opération de juillet 2017 n'ont **pas d'incidence financière sur le budget global de l'opération TAE.***

Intégration de la station Fondeyre sur le tracé de la 3^{ème} ligne de métro et ajustement de l'itinéraire :

Comme évoqué dans la délibération D.2018.07.11.2.1 du 11 juillet 2018, suivant les recommandations du Conseil Scientifique formulées le 30 mai 2018, l'itinéraire permettant d'effectuer la « Boucle Nord » a été conforté et la station Fondeyre a été intégrée.

En effet, cette nouvelle station permettra des gains en termes de temps de parcours pour tous les habitants du quartier ou du Nord de l'agglomération, allant vers l'ouest de la Garonne, leur évitant un détour via les stations de la Vache ou Barrière de Paris sur la ligne B. Cet intérêt a été démontré sur le plan socio-économique et une économie a été réalisée dans la mesure où un puits de ventilation n'aura pas à être créé dans ce secteur.

*Ces évolutions et précisions apportées au programme d'opération adopté en juillet 2017 ont eu pour conséquence d'**augmenter l'enveloppe de 20 M€ HT (valeur 2016) du budget d'opération de la 3^{ème} ligne de métro.***

2. Ajustements issus de la phase de concertation :

Comme annoncé en juillet 2018, une 2^{ème} phase d'information et de participation a été organisée à l'automne 2018 par Tisséo Collectivités, avec la participation active de Tisséo Ingénierie, Toulouse Métropole et le SICOVAL. Elle s'est focalisée sur les problématiques d'insertion des stations au niveau des territoires.

Cette concertation a permis :

- d'apporter quelques ajustements au niveau de certaines stations, sans incidences financières sur le budget d'opération TAE, intégrées dans le dossier d'Enquête Publique et qui seront reprises dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre ;
- d'identifier les sites où des contraintes ont été relevées et feront l'objet d'études complémentaires une fois les maîtrises d'œuvre désignées pour arriver à implanter plus précisément les ouvrages et stations, tout en limitant les impacts et en prenant en compte les contraintes identifiées ;
- de préciser les attentes des riverains et futurs usagers par rapport aux aménagements de surface à réaliser par les Territoires concernés (périmètre I-c, considéré en dehors du programme d'opération TAE, dans la mesure où leur maîtrise d'ouvrage et leur financement sont assurés par les Territoires eux-mêmes).

Le détail de ces ajustements est précisé dans l'annexe au bilan de la deuxième phase d'information-participation et de la délibération D.2019.02.06.1.1 portant sur les premières réponses complémentaires aux éléments présentés en concertation.

*Ces éléments n'ont à ce jour **pas d'incidences financières identifiées sur le programme d'opération de la 3^{ème} ligne de métro**, adopté en juillet 2017. Les études de maîtrise d'œuvre permettront de préciser les solutions techniques souhaitées. L'enjeu sera alors de contenir dans l'enveloppe budgétaire du projet TAE (provision pour aléas comprise), et passera par des arbitrages politiques qui seront pris à l'horizon de fin 2020, avec la validation de l'ensemble des études d'avant-projet du projet de 3^{ème} ligne.*

3. Augmentation de la provision pour risque :

Le budget de l'opération TAE délibéré en juillet 2017 annonçait un montant de 150 M€ correspondant à une incertitude à plus ou moins 7% d'aléas.

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'évaluation socio-économique menée par Tisséo Collectivités en 2018 et enrichie des échanges réguliers avec le Conseil Scientifique à partir de l'été 2018, celui-ci a recommandé que l'enveloppe pour imprévus et aléas/coût prévisionnel de l'opération intègre la borne supérieure d'aléas, soit 15 % représentant un montant additionnel pour cette enveloppe de 163 M€.

En conséquence l'enveloppe budgétaire de la 3^{ème} ligne de métro a été augmentée de 163 M€ HT (valeur 2016).

Il convient toutefois de noter que, en considérant les sommes à valoir incluses dans les postes de dépenses prévisionnelles des travaux permettant de prendre en compte le niveau de précision des quantités estimées, la provision totale (somme de la valeur des risques plus somme à valoir) s'élève à environ 26% du montant des travaux. Ce point a été relevé par le Conseil Scientifique (délibération D.2019.02.06.1.7).

Accusé de réception en préfecture
08/02/2019
DE
Date de télétransmission : 08/02/2019
Date de réception préfecture : 08/02/2019

4. Ajustements du programme d'opération de la Ligne Aéroport Express :

Dans le programme délibéré en juillet 2017, il est prévu dans le cadre de la création de la Ligne Aéroport Express, de reprendre ponctuellement l'infrastructure tramway réalisée avec le projet Envol et utilisée actuellement par la ligne T2.

Plusieurs études ont été menées depuis par Tisséo Ingénierie et restent encore à finaliser pour apprécier l'impact financier éventuel, sur le programme d'opération. Toutefois il convient de mentionner les deux ajustements suivants :

- la modification du carrefour Dewoitine (notamment avec la création d'un viaduc) et la mise en site propre de l'avenue Latécoère ne sont à ce jour pas retenues dans la mesure où ces aménagements ne permettraient pas d'améliorer les phénomènes de congestion identifiés ;
- en revanche, afin de permettre le niveau de service souhaité sur la Ligne Aéroport Express (fréquence de 5 minutes et temps de parcours de 6 minutes entre Jean Maga et Terminus Aéroport), un certain nombre d'aménagements devront être réalisés sur la ligne T1 elle-même.

Par ailleurs, la 2^{ème} phase de concertation qui s'est déroulée à l'automne 2018 a rappelé la problématique de saturation des axes routiers dans cette zone. Un travail plus global est à ce titre mené par Toulouse Métropole et ses partenaires (Etat, Région, ...) sur l'ensemble du secteur afin de proposer des solutions à mettre en œuvre à court / moyen termes pour traiter ces problèmes de congestion. Ces études devraient intégrer le projet de réaménagement prévu sur l'Aéroport et ses accès, tout en garantissant une circulation optimale pour la Ligne Aéroport Express.

Ces ajustements n'ont à ce jour pas d'incidences financières identifiées sur le programme d'opération de la Ligne Aéroport Express, adopté en juillet 2017.

5. Synthèse budgétaire des ajustements de programme :

Le tableau suivant reprend en synthèse le coût de l'ensemble des ajustements de programme et amende ainsi l'enveloppe globale budgétaire du projet Toulouse Aerospace Express comme suit :

	3ème ligne de Métro	Station Marengo adaptation Ligne A	P+R en ouvrage	Ligne Aéroport Express	Total Retenu
Programme de Juillet 2017	2 330 M€ val 2016 dont 151 M€ d'Aléas	15 M€ val 2016 dont 1 M€ d'Aléas	1 M€ val 2016 Etudes de Faisabilité	45 M€ val 2016 dont 3 M€ d'Aléas	2391 M€ val 2016 dont 155 M€ d'Aléas
Ensemble des ajustements apportés	+ 20 M€ pour Fondéyre + 163 M€ pour Aléas	-	+ 50 M€ val 2017 3 parkings en ouvrage	-	+ 233 M€ dont + 163 M€ d'Aléas
Enveloppe Programme ajustée en Février 2019	2 513 M€ val 2016 dont 313 M€ d'aléas	15 M€ val 2016	1 M€ val 2016 50 M€ val 2017	45 M€ val 2016	2 624 M€ dont 318 M€ d'Aléas

Par ailleurs, Tisséo Collectivités a réalisé une étude de soutenabilité budgétaire pour la réalisation de l'ensemble du volet transport du Projet Mobilités 2020-2025-2030. Afin de mener cette étude de manière rigoureuse, cette enveloppe budgétaire a donc été actualisée en Euros valeur 2017, **soit un coût global de l'opération de 2 669 M€ HT (valeur janvier 2017).**

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190208-20190206-1-3D-
DE
Date de télétransmission : 08/02/2019
Date de réception préfecture : 08/02/2019

6. Recalage du planning global d'opération :

La consultation pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre a été déclarée sans suite le 12 décembre 2017. Cet événement majeur a nécessité une reprise par Tisséo Ingénierie de l'ordonnancement et un allongement des tâches études du planning général avec :

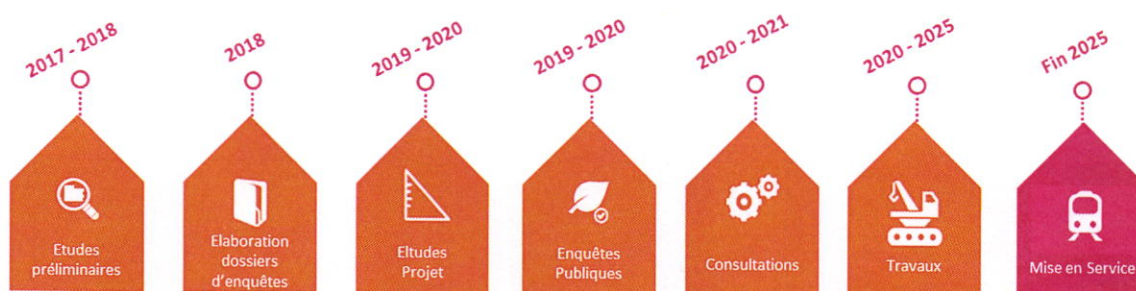
- d'une part, une nouvelle planification intégrant la relance des procédures de sélection des maitrises d'œuvres,
- d'autre part, l'intégration d'un complément des études existantes à cette date sur les enjeux environnementaux (études hydrauliques et hydrogéologiques, pollution, bruit, etc.) afin de constituer un dossier d'enquête publique « unique » avec plusieurs objets concernant les projets TAE et CLB pour une plus grande clarté dans la démonstration de l'intérêt public.

Cela a permis d'optimiser le planning général en scindant les enquêtes publiques en deux temporalités (planning établi avec le concours des services de l'Etat) :

- une enquête d'utilité publique prévue en 2019,
- une enquête environnementale prévue en 2020.

La procédure de sélection des maitrises d'œuvres a ainsi été recalée tout en prenant en compte qu'elle ne devait pas interférer avec le complément d'études. L'attribution des marchés de maîtrise d'œuvre sera effectuée dans la même temporalité que l'enquête d'Utilité Publique et permettra d'apporter les compléments nécessaires pour mener l'enquête publique portant sur l'Autorisation Environnementale sur l'année 2020.

Les travaux pourront alors débuter à la fin de l'année 2020 et durer 5 ans, pour une mise en service prévue à la fin 2025.



*Cette évolution de planning n'a à ce jour **pas d'incidences financières identifiées sur l'enveloppe globale du programme d'opération**, adopté en juillet 2017.*

En conclusion, il est donc proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver ces ajustements au programme d'opération Toulouse Aerospace Express. Un avenant au mandat de maîtrise d'ouvrage de Tisséo Ingénierie sera préparé en conséquence et présenté lors d'un prochain Comité Syndical.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

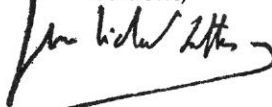
ARTICLE 1 : APPROUVE les ajustements de programme d'opération et la nouvelle enveloppe financière du projet Toulouse Aerospace Express ainsi que sa décomposition entre les différentes sous-opérations : 3^{ème} ligne de métro, Ligne Aéroport Express, Adaptation de la Station Marengo de la Ligne A et Création de 3 parcs relais en ouvrage.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES